



Info-pêche No 97

Bulletin d'information de la FSPG - paraît trois fois par an - gratuit - 11/2023

Page 1	Édito - Selon les cantons, les priorités diffèrent
Pages 2-3	Pollutions de cours d'eau - Interview du directeur de l'OCEau
Page 4	Inauguration de l'échelle rénovée du Seujet - Presque 30 ans d'attente ... un peu long ?
Page 5	Assainissement de la gestion du Rhône genevois - Encore une occasion ratée !
Pages 6-7	La Versoix - Une rivière à préserver absolument
Page 8	P'tites Nymphos - Brèves sur la pêche locale, régionale, nationale et même hors des frontières
Page 9	Journée des Poissons - Fête des poissons ... et du retour de la pluie !
Page 10	Pêche sur le Léman - Statistiques 2022
Page 11	Nouvelles de la FSP - Actualités de notre fédération nationale
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de la FSPG

EDITO « Si la pêche peut être une aventure, elle n'est surtout fondamentalement que l'élément ordinaire, quotidien, d'une bonne vie. » (John Gierach - auteur de récits sur la pêche)

(MP) La citation ci-dessus souligne les bienfaits qu'apporte notre pratique halieutique à une vie meilleure. De plus, **ce qu'on aime, on le protège et on en prend soin.**

C'est aussi la position adoptée par la Fédération Cantonale Bernoise de Pêche (FCBP) qui a introduit dès 2020 une « contribution à l'entretien des cours d'eau » en collaboration avec le canton.

A l'achat d'un permis de pêche, les pêcheurs et pêcheuses bernois non-membres d'une société doivent verser une contribution à l'entretien des cours d'eau. Le produit de cette « taxe » est versé dans un fonds qui permet de financer des demandes des sociétés pour leurs projets d'entretien de cours d'eau et de recevoir des contributions correspondantes. C'est une manière habile d'augmenter le nombre d'adhérents aux sociétés cantonales et d'impliquer davantage les pêcheurs et pêcheuses en faveur des milieux aquatiques.

A Genève nous avons aussi la chance de pouvoir travailler en bonne entente avec l'État, mais la priorité actuelle est de renouveler valablement les représentant.e.s des pêcheurs et pêcheuses au sein de la Commission de la Pêche (CP) pour l'exercice 2024-2028. **La CP se réunit 12 fois par année** pour, entre autres, émettre des préavis conformément à l'article 8 de la Loi Fédérale sur la Pêche ... alors que beaucoup d'autres cantons laissent cette prérogative à leurs administrations ... **à chacun ses priorités !**

Maxime Prevedello - secrétaire FSPG

LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Pollutions des eaux : l'OCEau peut ... et veut mieux faire

(MP) Suite à notre article paru en page 9 de l'Info-Pêche No 94, un entretien avec le directeur de l'OCEau, M. Gilles Mulhauser (photo ci-contre), a eu lieu à la fin mars 2023. Nous vous en livrons le contenu ci-dessous. Les réponses obtenues à nos questions sont plutôt encourageantes. Un premier bilan des effets concrets de la nouvelle pratique des autorités en cas de pollution des milieux aquatiques pourra être effectué probablement d'ici à la fin 2024.



Info-Pêche (IP) : Comment avez-vous perçu et qu'avez-vous fait suite à notre dénonciation pénale au Ministère public après plusieurs pollutions des eaux sur l'Aire ?

Gilles Mulhauser (GM) : Je tiens à dire que votre action a suscité au sein de l'OCEau une série de questionnements. J'admets volontiers que vous avez joué votre rôle de société civile en « aiguillonnant » ainsi l'administration en charge de la protection des eaux. Cela dit, l'OCEau a rencontré le Procureur général ainsi que le commandant du S.I.S pour évoquer nos procédures en cas de pollution des eaux, les procédures pénales éventuelles ainsi que la récolte des preuves sur le terrain lors de l'intervention d'urgence du S.I.S. et de notre police de l'eau.

IP : Comment fonctionne concrètement la détection et le suivi administratif et/ou judiciaire des affaires de pollution des eaux ?

GM : Notre service est alerté par le S.I.S. qui intervient en première urgence sur les lieux. En fonction de la gravité, la police de l'eau se rend sur place et établit ensuite un rapport succinct de l'événement. Jusqu'à ces dernières années, en cas d'identification du/des responsable(s), il a paru suffisant de délivrer des mises en demeure ou des sanctions administratives sous forme d'amendes. A la lumière de plusieurs affaires, ce type de rapport s'avère insuffisant, ce d'autant plus en cas de poursuites judiciaires.

IP : Avez-vous, ces dernières années, effectué des poursuites judiciaires suite à une pollution des eaux ?

GM : Non, notre office a effectué uniquement des démarches administratives (mise en demeure et/ou amendes administratives). Il faut également préciser que cela est fait dans le cas où le responsable est identifié, ce qui malheureusement reste assez rare.

IP : A propos, quel est le taux de "réussite" de la recherche des responsables de pollutions sur le nombre d'affaires par année ?

GM : Il est difficile de remonter à l'origine d'une pollution des eaux et, sur une moyenne de 40 à 50 événements annuels, nous ne parvenons à identifier les causes et les responsables que sur une dizaine de cas au grand maximum. Il faut aussi préciser que ces pollutions sont de deux ordres : 1) celles issues de réseaux d'assainissement non conformes et 2) les pollutions « accidentelles ».

IP : Qu'allez-vous faire pour améliorer cette détection ainsi que le suivi administratif et/ou judiciaire des affaires de pollution des eaux ?

GM : Suite aux discussions entre l'OCEau et le SIS, il a été décidé de renforcer le prélèvement des premières traces lors des interventions sur une pollution des eaux par les pompiers dès le 1^{er} juillet (prélèvement d'échantillons d'eau, observation et premières constatations, entretien avec d'éventuels témoins). Cette phase d'expérimentation qui renforce nos capacités de recherches ultérieures est à tester et à confirmer ces prochains mois. Notre police des eaux interviendra dans un deuxième temps pour des recherches plus fines afin d'essayer d'identifier la source de pollution mais aussi pour analyser les échantillons d'eau prélevés par le S.I.S. De plus, en coordination avec le Ministère public, il s'agira désormais d'établir des rapports répondant mieux aux exigences des procédures en cas de dénonciation pénale afin qu'en cas de poursuites judiciaires, l'affaire ait encore plus de chances d'aboutir. Nous allons former nos collaborateurs-trice-s de la police de l'eau dans ce sens car, je dois l'admettre, l'OCEau n'a pas pris jusqu'à ce jour la pleine mesure de l'aspect pénal de ce que l'on considère aujourd'hui comme un « crime contre l'environnement ».

IP : Qu'espérez-vous concrètement de ces décisions ?

GM : D'une part, j'espère que ces nouveaux processus nous permettront de résoudre plus de cas, y compris au niveau pénal, et d'autre part que l'information parvienne au grand public mais aussi aux entreprises concernées par la protection des eaux (construction, génie-civil, entretien des piscines, etc.) via nos communications officielles et les médias.

Info-Pêche : Allez-vous aussi dénoncer pénalement davantage de cas de pollution avérés ?

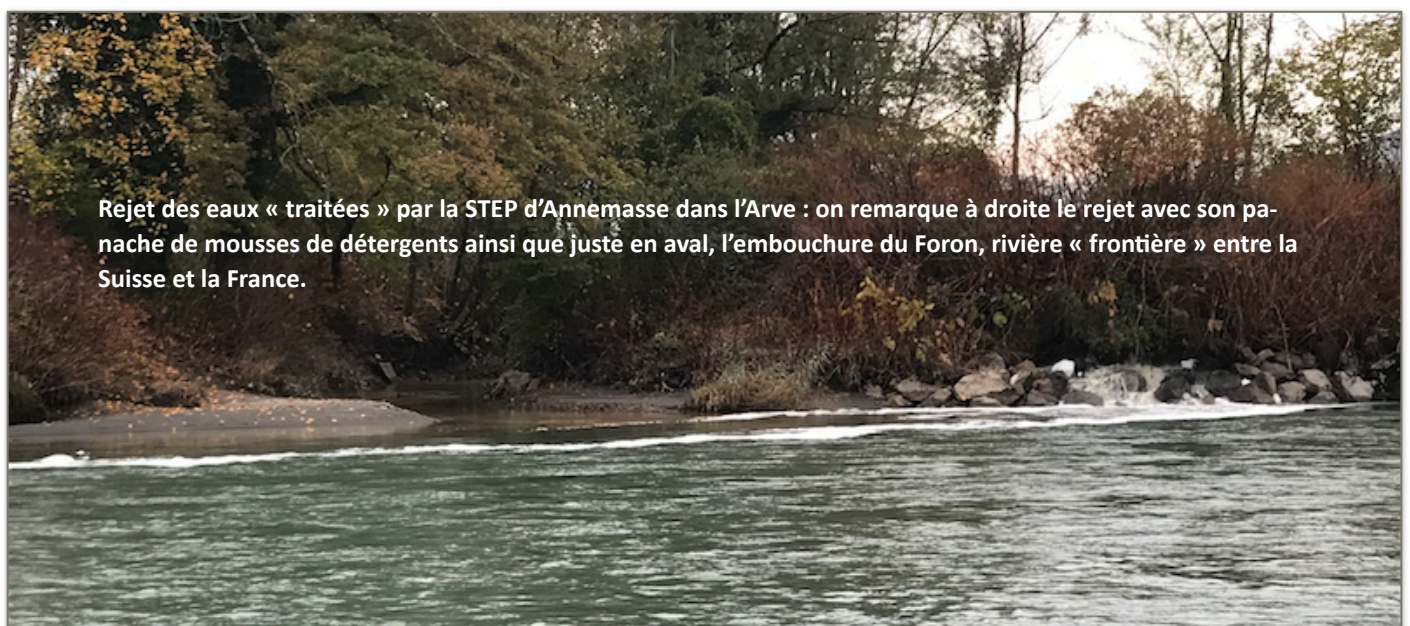
GM : Nous y sommes tenus, mais c'est le niveau de l'instruction qui devient le facteur clé. Je tiens aussi à rappeler que les communes, qui sont responsables du réseau d'assainissement secondaire, doivent aussi assumer leur responsabilité quant au contrôle de ces réseaux et à la surveillance des chantiers situés sur leur territoire pour éviter notamment les pollutions chroniques.



Commentaire de la FSPG :

La **quantité d'eau** est un problème majeur dans la situation de crise climatique que nous affrontons désormais chaque année. Si des pollutions viennent altérer la **qualité** de cette eau - dont la quantité est déjà limitée - on court à la catastrophe tant au niveau écologique qu'halieutique. En fin de compte, **l'écologie positive** prônée par nos décideurs ne sera effective que si elle aboutit à des résultats. L'eau et la biodiversité sont des biens si précieux que nous avons le devoir de les protéger par tous les moyens, y compris la **voie judiciaire**. Cette année 2023 a montré hélas que les pollutions de cours d'eau sont un problème lancinant à Genève: en juin 2023, une nouvelle pollution a provoqué la mort d'une centaine de truites sur le cours médian de la Drize. Le 26 septembre, deux pollutions simultanées, l'une **sur la Drize** (encore elle !) et l'autre **sur la Seymaz**, ont mobilisé les équipes du SIS. Durant l'été il y a eu d'autres événements inquiétants : suite à un incident technique survenu le 12 juillet

2023 à la STEP d'Annemasse en France, un arrêt total des capacités d'épuration a provoqué un déversement d'eaux usées dans l'Arve. Et « rebelote » le 21 septembre : à la suite d'une obstruction majeure sur le réseau d'assainissement d'Annemasse Agglomération, un déversement d'eaux usées équivalent à près de la moitié des eaux claires et usées de l'agglomération a été constaté dans l'Arve à la hauteur du pont d'Etrembières. La contamination de l'eau de l'Arve et du Rhône après la Jonction a été estimée très élevée. Les pêcheuses et pêcheurs sont les **sentinelles des cours d'eau** répète-t-on à l'envi ... mais ces derniers espèrent que les autorités en charge de la protection des eaux assument également ce rôle avec volonté et détermination !!!



Inauguration de la passe à poissons rénovée du barrage du Seujet



(MP) Le mercredi 30 août 2023 a eu lieu la cérémonie officielle d'inauguration de la « nouvelle » passe à poissons du barrage du Seujet. Dès sa construction il y a déjà 28 ans, ce dispositif de franchissement piscicole a montré des défauts de conception et d'importantes limites de fonctionnement, à tel point que cette échelle n'a fonctionné jusqu'à aujourd'hui qu'à la moitié de ses capacités.

28 ans de patience

Il aura fallu attendre une génération pour que cette passe migratoire soit complètement modifiée par les SIG, avec le soutien financier de la Confédération via les fonds prévus dans la loi révisé sur la Protection des eaux, qui est entrée en vigueur en 2011 suite au dépôt de l'initiative « Eaux vivantes » par la FSP et ses alliés environnementaux. Oui, vous avez bien lu : c'est l'initiative portée par les pêcheurs et pêcheuses suisses qui a permis de dégager les fonds pour cet aménagement, qui n'a donc pas coûté un centime aux contribuables genevois.



Présence remarquable de la directrice de l'Office fédéral de l'environnement

Le ruban a été coupé par Mme **Katrin Schneeberger**, directrice de l'OFEV, MM. **Christian Burnier** et **Gilles Mulhauser**, respectivement directeurs des SIG et de l'OCeau. Parmi les invités, étaient présents plusieurs commissaires de la CP, le président de la FSPG, Daniel Jimeno, et le secrétaire de la FSPG, Maxime Prevedello. Ce dernier a saisi l'occasion de cette inauguration pour offrir une bouteille du **vin du poisson de l'année de la FSP** à la directrice de l'OFEV, tout en lui donnant quelques explications sur les poissons du Rhône genevois et du Léman, principaux bénéficiaires de cette voie migratoire rénovée.



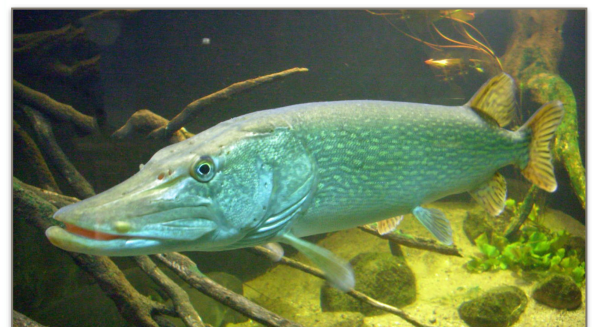
Il est à noter que l'échelle du Seujet a été mise en eau quelques heures avant l'inauguration et que des centaines d'ablettes ont tout de suite emprunté ce nouveau passage dès que les bassins ont été fonctionnels. Une preuve de plus de la nécessité de cet investissement en faveur de la biodiversité aquatique. La passe ne sera complètement fonctionnelle qu'à la fin 2023, après les derniers aménagements et réglages techniques.

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247





Fonds nature environnement : l'absurdité du « joli monde » des compensations environnementales

(CE) Le **COGEFÉ** était un fonds, alimenté par la certification « naturemade star » du barrage du Seujet, qui devait servir à améliorer l'état écologique des rivières du bassin du Rhône.

Depuis la récente certification du barrage de Chancy-Pougny, ce sont deux millions de francs qui sont disponibles chaque année.

Améliorer l'état écologique du Rhône tout en maintenant les éclusées étant mission impossible, le fonds a changé de nom (**Fonds Électricité Vitale Vert**), et ses missions ont été élargies au domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les barrages du Rhône, via les tarifs élevés de l'électricité Vitale Verte, soutiennent donc des toits végétalisés, des fours solaires et autres études visant à évaluer les stocks de neige dans les Alpes ...

Deux millions, c'est pourtant le montant qu'il manquait au département du territoire et à SIG pour débarrasser définitivement le Rhône des éclusées. **Qu'attendent donc les pêcheurs franco-genevois pour proposer le rachat des éclusées avec ce fonds ?** C'est simple, sans coûteuses études, et garanti 100% efficace : https://ww2.sig-ge.ch/vitale_vert/page/proposer_un_projet

Nouvelle gestion du Rhône genevois : la nature attendra !

(CE) Le 10 octobre 2023, un communiqué de presse conjoint du département du territoire et de SIG annonçait qu'un « **premier palier vers l'assainissement des éclusées était franchi** ».

Les mesures prises correspondent à un scénario détaillé dans une étude publiée en février 2020 qui révèle malheureusement qu'il est d'ores et déjà inutile de rêver à un avenir piscicole radieux pour le Rhône! (Assainissement des éclusées du Rhône genevois, étude de variantes d'assainissement et aménagement d'habitats-relais, <https://ww2.sig-ge.ch/page/liste-de-documents>).

Alors que le scénario d'assainissement le plus ambitieux consistait, entre autres, à abandonner la double modulation, à augmenter le débit plancher hivernal de 50 m³/s et à effectuer une exploitation en ruban de mars à mai (p.44), le scénario définitif, hélas choisi parce qu'il est peu coûteux (p.56), maintient la double modulation, réduit l'augmentation du plancher hivernal à 30m³/s, et abandonne l'idée d'un Rhône en ruban de mars à mai au profit d'une variation maximale des débits de 1.5.

Le plus comique de l'histoire est que le gain écologique de la nouvelle gestion du Rhône est déjà évoqué dans le même rapport (p.47) : « *concernant l'habitabilité pour la faune piscicole, le scénario 3 ne permet pas d'amélioration significative pour les stades adulte et juvénile (évaluation identique à l'état actuel), mais permet d'atteindre les objectifs fixés pour les alevins notamment grâce à l'exploitation au ratio de 1.5* ». Autrement dit, la nouvelle gestion du Rhône favorisera la survie des alevins, mais pas celle des adultes et des juvéniles ...

Les grands vainqueurs sont donc l'État de Genève et SIG, qui pourront fanfaronner dans les magazines de développement durable, ainsi que les mandataires qui se chargeront des suivis scientifiques.

En attendant, une décennie aura passé, d'autres équipes seront aux affaires, et chacun aura l'impression d'avoir fait quelque chose. **Quant aux alevins, qu'ils apprennent à vivre intensément, et à mourir jeunes !**

Mais pourquoi l'arrêt des éclusées n'a-t-il pas été décidé ?

Le 22 mars 2022, le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers concédait à la Tribune de Genève que « son rêve serait de mettre fin aux éclusées des barrages sur le Rhône ».

Il en avait le pouvoir, et la couleur politique. Pourquoi donc ne pas être allé jusqu'au bout ?

La réponse dans le prochain numéro d'Info-Pêche !





S'il n'en restera qu'une, ce sera la Versoix !

(AW) *Le nouvel été caniculaire que nous venons de vivre, caractérisé par des vagues de chaleur successives prolongées au-delà du mois d'août avec des températures incroyables frôlant parfois les 40 degrés, a mis à mal tant les humains que les rivières genevoises. Le phénomène se répète depuis 2018, provoquant des impacts cumulatifs sur nos écosystèmes aquatiques qui vont, si ce n'est déjà fait, provoquer des changements irréversibles.*

Chaud devant !

L'Aire, la Laire et la Seymaz affichaient des débits inférieurs à quelques litres/seconde cet été, quand elles n'étaient tout simplement pas à sec, pour une eau dépassant trop souvent les 20 degrés. Difficile de garantir des taux d'oxygène intéressants dans ces conditions, d'autant plus que la charge organique récurrente trouvait là une moindre dilution.

Afin de pallier temporairement le manque d'eau à la frontière, la Drize a de nouveau été placée sous perfusion avec l'injection d'eau potable fournie par SIG, mais cette année il a fallu déverser plus de 50'000 m³ contre 25'000 l'année précédente. **On se demande bien où cela va s'arrêter...**

Pour le Rhône, la double modulation quotidienne des barrages associée aux températures de l'eau supérieures à 25 degrés ont définitivement éliminé les dernières populations salmonicoles sur l'ensemble du linéaire. Le silure et le barbeau règnent en maîtres !

L'Allondon rose à l'arrêt

En 2023 toujours, l'Allondon a subi l'été caniculaire de trop. Ainsi, des inventaires électriques réalisés fin septembre ont confirmé l'effondrement des populations d'ombres communs, et la quasi disparition de la truite de rivière sur un large linéaire. Les chevaines et autres barbeaux ont pris logiquement la place libérée, des espèces tolérantes mieux équipées pour s'adapter à la dégradation des conditions de vie aquatique. **Victime de l'urbanisation délirante et non maîtrisée du Pays de Gex, on pense tout particulièrement à la commune de St Genis, l'Allondon joyau de la couronne des rivières genevoises n'est plus qu'un souvenir.** Son bassin versant français est devenu tellement étanche avec ses routes, ses villas, ses centres commerciaux et ses golfs pour détendre les Genevois stressés, que les rares épisodes pluvieux de l'été sont évacués immédiatement dans la rivière, provoquant des crues aussi soudaines que brèves suivies d'étiages sévères et prolongés.

La Versoix tient le coup

Dans ce contexte plutôt déprimant, la Versoix fait office de good news ! Alimentée par des eaux fraîches bien oxygénées tout l'été, issues des sources karstiques de Divonne, et en quantité plus de deux fois supérieure à celle de l'Allondon, la Versoix témoigne d'une résilience environnementale remarquable. **Et cela bénéficie non seulement aux salmonidés, mais à toutes les communautés animales aquatiques les plus sensibles.**



La Versoix : un des derniers écosystèmes aquatiques de qualité dans notre canton

La décision du Conseil d'Etat de ne pas renouveler à terme les 2 concessions hydroélectriques sur la Versoix (voir Info-pêche 95 de mars 2023) s'inscrit donc pleinement dans cette vision de garantir à long terme l'intégrité de ce cours d'eau unique. **Chaque litre compte, et toute l'eau doit rester dans le lit principal de la rivière.**

Mais d'autres défis attendent la Versoix. L'ancienne décharge de Divonne doit enfin être assainie, ou tout au moins confinée, afin d'en supprimer les lixiviats. C'est d'ailleurs l'une des actions phare du 1^{er} contrat rivières transfrontalier du Pays de Gex signé en 2003, sous portage de Pays de Gex Agglo, **mais elle n'est toujours pas réalisée vingt ans après !**

Nos voisins vaudois ont eu récemment la fort mauvaise idée de vouloir implanter des décharges en bordure de la rivière à Chavannes-de-Bogis, provoquant un tollé général, et des interpellations au Grand Conseil genevois qui suit l'affaire de près.

Enfin, le projet de 3^{ème} voie de l'autoroute Genève-Lausanne récemment relancé par le Conseil fédéral fait également souci, avec la problématique de l'évacuation des eaux de chaussée. Un centre de traitement de ces eaux très chargées est bien prévu au lieu-dit « Les Gravines », mais les volumes d'eaux pluviales estimés dépassent potentiellement le débit estival de la Versoix au point de rejet sous le pont de l'autoroute. Et ce sera de l'eau chaude, qui plus est imparfaitement épurée ! Un rejet de ces eaux surchauffées dans le Léman plutôt que dans la rivière a été demandé par le canton à la Confédération (OFROU). Sans garantie aucune.

Voilà trois dossiers politiques et techniques prioritaires pour **garantir le maintien à moyen-long terme d'un des derniers écosystèmes aquatiques de qualité dans notre canton**, tout en continuant à accueillir au bord de l'eau une population genevoise en quête de nature, de détente et de ressourcement. Et cela se passe très bien. On ne cachera donc pas notre étonnement en découvrant une motion Verte déposée tout soudain au Parlement cantonal demandant de créer un parc naturel périurbain (!) autour de la Versoix. Ou tout du moins de lancer une étude de faisabilité. On se demande bien en quoi cela va contribuer à la sauvegarde de l'écosystème, qui bénéficie déjà de lois et règlements de protections multiples. Mais bon, l'agitation moléculaire politico-médiatique dans le domaine environnemental est devenue « tendance » en ces temps de changements climatiques angoissants.

Alexandre WISARD
Hydrobiologiste et pêcheur engagé

Un nouveau brevet fédéral de garde-pêche pour Genève

Christophe Reymond, technicien pêche au Service de l'aménagement des cours d'eau et de la pêche (anciennement SLRP), a suivi avec succès la formation pour obtenir le brevet fédéral de garde-pêche. Nous lui transmettons toutes nos félicitations et nos meilleurs voeux pour la poursuite de sa carrière professionnelle au bénéfice de la pêche et de nos cours d'eau.



Volée 2023 des nouveaux garde-pêche.
Christophe est debout, 4^e depuis la droite.

plus de 30 ans d'expérience!

Mouches de pêche artisanales jurassiennes

Guide et cours de pêche dans le Jura

Gambes fabriquées en Suisse

SPORTS-LOISIRS
Porrentruy Jura
Allée des soupirs No2

+ d'informations sur nos sites web... jurafishing.ch et... www.sportsloisirs.ch



P'TITES NYMPHOS

Agenda 2023-2024

Fermeture du Rhône (1-2-3), de l'Arve et de l'Aire * : mardi 30 novembre.

* : nouvelle réglementation dès novembre 2022

Ouverture salmonidés Léman : dim. 14 janvier

AD FSPG 2024 : mercredi 28 février

Ouverture rivières : samedi 2 mars

Ouverture rivières limitrophes : samedi 9 mars

Emotion à géométrie variable

En été 2023, le directeur des SIG a appelé sur «X» à signer une pétition de l'ONG «Welfarm» demandant au gouvernement français que l'élevage et le transport d'animaux soit modifié en conséquence du réchauffement climatique. Il est piquant de constater que M. Brunier s'émeut du sort des animaux d'élevage mais ne pipe pas mot sur les vidanges du Rhône qui étouffent tous les 4 ans 80% de la faune aquatique du fleuve, ni sur les éclusées d'eau chaude du Léman qui perturbent chaque jour en profondeur l'écologie du cours d'eau. Et si, pour commencer, il décidait de prendre soin du monde vivant qui peuple « son » Rhône ?

Errata

Le volume de 50'000 m³ d'eau prélevée « aux sources » de la Drize, de l'Aire et de La Laire par les communes françaises du pied du Salève ne nous a pas été communiqué par Franck Pidoux, directeur du service de l'aménagement des eaux et de la pêche ... mais a été confirmé par Franck Perrin, adjoint à la direction des régies eau potable et assainissement de la Communauté de communes du Genevois. Un Franck peut en cacher un autre ... avec nos excuses au premier cité.

Allondon : pêches d'inventaire misérables

Les récentes pêches électriques d'inventaire réalisées cet automne sur plusieurs secteurs de l'Allondon ont mis en évidence la situation catastrophique de la faune piscicole de ce cours d'eau jadis si productif. La rivière n'abrite plus que 1 kg (!) de biomasse piscicole par hectare, une véritable misère en comparaison de celle atteinte il y a à peine 15 ans. Cette chute est due à plusieurs facteurs : urbanisation effrénée du bassin versant, débits d'étiage historiquement bas, réchauffement des eaux, prédation par les oiseaux piscivores et pollutions par les pesticides et les phytosanitaires. Alors que le « Grand Genève » a investi 180 millions pour la gestion des eaux usées de ce bassin versant, ce résultat est désespérant. Qui n'avance pas ... recule !!

Live Sonar : le « Chat GPT » de la pêche ?

On s'en doutait, le débat fait rage parmi les pêcheurs au sujet de ces écho sondeurs ultrasoniques qui permettent de voir le comportement des poissons « en direct » ... afin de mieux les cibler avec nos leurres. La FSP va bientôt prendre position à ce sujet ... avec des arguments POUR et/ou CONTRE ... on n'a pas fini d'en parler !

Au chevet de l'Aire

Notre membre Christian Starckenmann nous livre ses commentaires suite à la séance consacrée à la Gouvernance de l'Aire : « *Enfin l'État avance bien. Sur France, un projet de renaturation ambitieux à St Julien attend la validation de la Mairie. De nombreux branchements ont été corrigés même si ce n'est qu'un début. La STEP de Neydens va être rénovée avec un dédoublement des bassins comme sécurité en cas de dysfonctionnement. Sur Suisse le projet d'alimentation de la nappe en soutien d'étiage pourrait être opérationnelle à l'échelle de 3 à 4 ans. Le bassin souterrain de rétention d'eau à la ZIPLO est en cours de réalisation. Dialogue très constructif. Pollutions en baisse grâce notamment aux efforts au niveau de Lully. Louis Zesiger, membre du comité FSPG a réclamé des mesures pour éviter la surchauffe de l'eau. Dommage qu'il n'y ait pas le même engagement pour l'Allondon.* »

Antispécisme : après Paris ... Amsterdam !

C'est la deuxième fois que le « Parti animaliste » et leurs alliés antispécistes tentent de faire interdire la pêche de loisir. Ce fut le cas à Paris en 2018 et c'est maintenant le tour d'Amsterdam. Si cette mesure était adoptée, elle aurait de graves répercussions sur la pêche dans la capitale des Pays-Bas bien sûr, mais peut-être aussi à l'échelle du pays. Les représentants de la pêche à la ligne se sont réunis pour protester le jeudi 7 septembre 2023 dans la salle Willem Kraanzaal. A faire à suivre ...

Les eaux d'Arve pour Manu !

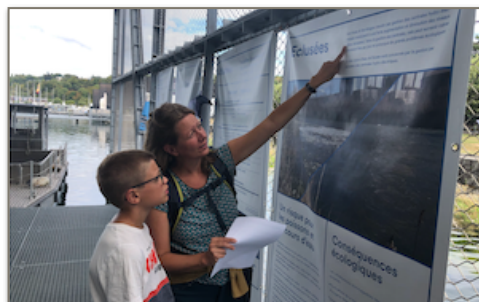
La récente visite en Suisse du président français Emmanuel Macron a coïncidé avec une crue historique de l'Arve. Cette rivière issue du massif du Mont-Blanc et qui rejoint le Rhône à Genève, a atteint le débit record de 1'008 m³/sec le 15 novembre 2023 ... alors qu'un des thèmes discutés entre la Suisse et la France concerne justement la quantité d'eau nécessaire à l'agriculture mais surtout pour refroidir les 4 centrales nucléaires situées le long du Rhône en France. Et « **en même temps** », c'est surtout de l'eau du Léman dont la France a besoin.

Journée Suisse des Poissons - 26 août 2023

(Comité FSPG) C'est dans le magnifique cadre de la Maison de la Pêche des Eaux-Vives que s'est tenue la 3e édition de la Journée des Poissons le samedi 26 août 2023. Cette manifestation s'adresse avant tout aux familles, avec de nombreuses activités, concours et expositions. Ce fut d'ailleurs le premier jour de pluie après un été caniculaire ... les pêcheuses et pêcheurs ont apprécié ces températures plus clémentes, les nombreux visiteurs et visiteuses aussi !!

Ci-dessous quelques photos « parlantes » car comme on dit, les images valent mieux que mille mots !

Notez déjà que la prochaine édition se tiendra le samedi 30 août 2025.



Statistiques de la pêche dans le Léman en 2022

Source : communiqué de presse de la Commission internationale de la pêche dans le Léman qui fait le bilan des rendements pour l'année 2022.

Avec **673 tonnes** de poissons capturés, l'année 2022 présente un rendement global de 34 % en hausse par rapport à celui de 2021 (502 tonnes). Le nombre de permis annuels de pêche de loisir délivrés en 2022 par les autorités suisses et françaises est en légère baisse par rapport à 2021. Quant à la **pêche professionnelle**, avec ses 117 pêcheurs, elle représente la plus grande part des captures annuelles avec plus de 617 tonnes de poissons pêchés, soit **92 % des prélèvements totaux**.

En 2022, l'essentiel de la pêche lémanique repose toujours sur les deux principales espèces que sont la **perche** avec 438 tonnes (241 tonnes en 2021) et le **corégone** (féra), avec 170 tonnes (195 tonnes en 2021). Les captures très abondantes de perche en 2022 sont en lien avec une forte reproduction de l'espèce mais également par le report de l'effort de pêche du corégone vers la perche dans certaines zones du lac. Les captures de corégone restent nettement en-deçà des années exceptionnelles 2009-2018.

Les captures de **brochet** continuent de diminuer pour la 5^{ème} année consécutive, tant pour les professionnels que pour les amateurs, avec environ 14 tonnes en 2022 (21 tonnes en 2021). La tendance à la diminution des captures d'**omble-chevalier** constatée ces dernières années se poursuit : 10 tonnes en 2022 (13 tonnes en 2021). En revanche, les captures de **truite** sont en hausse par rapport à 2021 avec près de 10 tonnes capturées en 2022 (6 tonnes en 2021). La pêche de l'**écrevisse signal** (espèce exotique envahissante) subit une diminution drastique puisqu'en cinq ans, elle est passée de plus de 17 tonnes en 2018 à moins de 4 tonnes en 2022.

La Commission reconduit pour 2024 les mesures de protection des salmonidés entrées en vigueur en 2023, soit : le maintien de la taille légale de capture des corégones à 37 centimètres pour la pêche professionnelle, ainsi qu'une anticipation de deux semaines de la fermeture de la pêche des salmonidés qui sera effective dès le lundi **30 septembre 2024**. Ces mesures visent à préserver les géniteurs de corégone, mais aussi ceux de l'omble chevalier et de la truite avant leurs périodes de reproduction, en réduisant de deux semaines la pêche de ces trois salmonidés emblématiques du bassin lémanique. Il est à relever que l'intégration de ces mesures de protection de manière pérenne dans le prochain règlement d'application 2026-2030 est à l'étude.

Etudes et suivis scientifiques

Au cours de l'hiver 2022-2023, la Commission a lancé une étude sur 5 ans visant à évaluer l'efficacité de l'alevinage du corégone sur les stocks de poissons pêchés et des pratiques de repeuplement au sein des deux pays.

La Commission tient à remercier l'INRAE de Thonon pour son implication au niveau des différents suivis et projets scientifiques qu'il effectue sur les salmonidés, mais aussi sur la perche et le brochet qui pose les fondements d'une gestion durable de la ressource piscicole du Léman.

L'ouverture de la pêche des salmonidés dans le Léman est fixée au **dimanche 14 janvier 2024**.





Truite arc-en-ciel

La FSP soutient un assouplissement en douceur de l'interdiction de repeuplement avec l'arc-en-ciel

Une motion au Conseil national demande, en accord avec la Fédération Suisse de Pêche FSP, un assouplissement prudent et ponctuel de l'interdiction stricte de repeuplement avec la truite arc-en-ciel.



La question de savoir si la truite arc-en-ciel doit être à nouveau autorisée ou non fait l'objet d'un débat intense et controversé depuis des années. Au sein de la base de la pêche, deux camps s'affrontent. Mais David Bittner, administrateur de la FSP souligne : "Nous ressentons de plus en plus d'incompréhension parmi les pêcheurs à propos de l'interdiction aujourd'hui très stricte". C'est d'ailleurs ce qu'a montré ce printemps un sondage réalisé par le magazine "Petri-Heil". Une forte majorité de 69 pour cent de la base s'est prononcée en faveur d'un assouplissement de l'interdiction totale. Même 85 pour cent des personnes interrogées ont voté pour la protection des truites arc-en-ciel sauvages qui se maintiennent de manière autonome, comme par exemple dans le Rhin alpin.

Motion au Conseil national

"Je suis très heureux que les choses bougent enfin à nouveau", déclare Stefan Wenger, vice-président de la FSP. Il y a dix ans, deux interventions au Conseil national avaient été rejetées. Le conseiller national Pierre-Alain Fridez (PS, JU) a déposé une nouvelle motion à ce sujet. Selon celle-ci, la truite arc-en-ciel doit désormais être autorisée, en plus des étangs de pêche, des piscicultures, des lacs de montagne et des retenues alpines sans migration des poissons, "à titre exceptionnel dans les cours d'eau qui sont fortement perturbés sur le plan écologique, avec une surveillance concomitante". Et il précise : "Nous parlons d'une libéralisation prudente et très modérée de la politique dans ce domaine. Nous parlons de cas isolés où des cours d'eau sont repeuplés à titre expérimental avec des truites arc-en-ciel". Il s'agit d'y vérifier les effets possibles de la réintroduction sur la faune et la flore indigènes".

Libéralisation en douceur

La motion va tout à fait dans le sens de la FSP. "Ce que Fridez demande dans sa motion correspond à notre position", explique David Bittner, qui a eu des échanges étroits avec le conseiller national lors de l'élaboration de la motion. "N'ayez pas peur", dit Bittner pour apaiser les sceptiques et les opposants à la truite arc-en-ciel : "Il ne s'agit absolument pas pour nous d'autoriser la truite arc-en-ciel à grande échelle". L'objectif est d'autoriser des essais de taille raisonnable et d'acquérir de l'expérience dans le cadre de cours d'eau bien définis et délimités géographiquement. De jeunes truites arc-en-ciel issues de souches sauvages adaptées à la station doivent être introduites temporairement et de manière ciblée là où il n'y a plus de truites de rivière et/ou là où les truites de rivière ne peuvent actuellement pas se reproduire en raison de la mauvaise qualité de l'eau ou manque d'habitat.

Championnat des jeunes pêcheurs et pêcheuses

Le championnat des jeunes pêcheurs et pêcheuses aura lieu le samedi 24 août 2024 au Moossee près de Berne

C'est une excellente opportunité de promouvoir « l'expertise de la pêche » auprès de la jeune génération - et de renforcer la relève dans les sociétés.

Former des équipes déjà maintenant

On peut participer dans deux catégories : Catégorie A : années de naissance 2005 à 2008 / Catégorie B : années de naissance à partir de 2009.

Chaque équipe est composée de trois jeunes pêcheurs et/ou pêcheuses, accompagnés d'un-e moniteur-trice. C'est aux sociétés et aux fédérations de veiller à ce que des équipes soient formées dès maintenant. A ce jour, il reste suffisamment de temps pour cette tâche. C'est une belle satisfaction pour chaque société que de voir des jeunes améliorer leurs compétences en matière de pêche en concourant dans sept disciplines : lancer de précision et à longue distance, connaissance des engins, manipulation des poissons capturés, connaissance et identification des espèces, bases légales, écologie aquatique, parcours « rallye » par postes.

Organisateurs bernois

La Fédération Suisse de Pêche est très heureuse que le championnat des jeunes pêcheurs et pêcheuses ait à nouveau lieu après une longue interruption. La FSP remercie la Fédération Cantonale Bernoise de Pêche qui a pris en charge l'organisation. Le comité d'organisation, dirigé par Markus Schneider, se réjouit d'une forte participation issue de toute la Suisse.





Et si vous insériez une publicité pour votre entreprise ou votre commerce sur cette page ? Plus de 1'000 personnes, administrations, médias locaux et régionaux, politiques et associatifs reçoivent l'Info-Pêche trois fois par année ...

Contactez-nous sur www.fspg-ge.ch

**Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour rejoindre la FSPG ?
Que le Léman n'abrite plus que des silures et des écrevisses signal ?**

Sociétés membres

FSPG	JIMENO Daniel	jimeno@toutesperles.ch
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	maurice.mazzola@bluewin.ch
APL - Lac Léman	LUCHETTA Lydia	amicalepecheursapl@gmail.com
L'HERMANCE	VIDONNE Vincent	vincent@tranzport.ch
AMICALE DE LA TOUVIÈRE	LEROY Stéphane	s.leroyx1@gmail.com
LA LOUTRE	BECK Stéphane	bstephane@me.com
CLUB GENEVOIS PECHE EN MER	DOS SANTOS Manuel	masantos@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur www.fspg-ge.ch
Site de la Fédération Suisse de Pêche FSP www.sfv-fsp.ch/?L=1

DEMANDE D'ADHESION

(No 97 - Novembre 2023)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

- Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)
- Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (cotisation : min. 60.- par année)
- Je suis porteur/porteuse du permis de pêche genevois: lac* rivière *
- Je suis pêcheur/pêcheuse débutant.e et je désire suivre un cours d'attestation de compétences pour la pêche (SaNa)
Cochez la(les) case(s) souhaitée(s) * entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

QR-Code vers le site Internet de la FSPG : =>

